Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2010 :

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses : 3 393.57
- Prévisionnel recettes : 3 393.57

La réalisation est la suivante :

▪ Dépenses : 3 309.21 €
▪ Recettes : 3 699.69 €

Orientations budgétaires 2011 :

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76.22 €.

Pour l'année 2011 :

• Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)

• Les dépenses à :
» Coût du personnel : 3 000
» Petites fournitures : 400

En 2011, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2010 pour ce service.

Après discussions, le conseil municipal décide, **pour 2011,** de maintenir au même niveau qu'en 2010, les prestations du **service de la régie funéraire.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire